



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fédérations

Question écrite n° 28648

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par l'Association française de culture physique et de fitness - IFBB France (International Federation of Body Building). Alors que les culturistes IFBB du monde entier sont reconnus par les instances olympiques depuis les jeux de Nagano, l'Association française n'a pas encore obtenu, à ce jour, la reconnaissance des instances nationales, les sportifs français concernés ne pouvant même pas prétendre concourir à un titre de champion de France. De fait, l'IFBB France, qui est pourtant dans la droite ligne des directives ministérielles par ses multiples actions en matière de prévention du dopage, peine à réaliser des actions de fond faute de financement. Aussi, il lui demande s'il est envisageable d'octroyer à l'Association française de culture physique et de fitness un agrément et le titre de fédération et, ce, afin de poursuivre sa mission d'éducation physique et sportive dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Les nombreux dysfonctionnements de la Fédération française d'haltérophilie, musculation et disciplines associées (FFHMDA) ont conduit au retrait de l'agrément dont bénéficiait cette fédération de la part du ministère de la jeunesse et des sports. Toutefois, afin de préserver les intérêts des sportifs et des clubs, le ministère de la jeunesse et des sports et le comité national olympique et sportif français ont mis en place, par voie conventionnelle, une commission mixte, dite commission nationale de l'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme, afin que puisse être reconstruite une fédération dans les meilleurs délais possibles, qui ne sauraient courir au-delà des six mois suivant l'achèvement des jeux Olympiques de Sydney. La discipline culturisme, quelle que soit la multiplication des fédérations internationales de rattachement de ses entités nationales, est partie intégrante de la commission nationale de l'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme. Malgré les qualités de démocratie interne, de transparence de gestion, voire de prise en compte sérieuse de la nécessité de lutter contre le dopage, et son souhait appuyé d'être reconnue officiellement par un agrément ministériel, cette anticipation ne se justifie pas dans le contexte actuellement troublé des disciplines de force. Le ministère de la jeunesse et des sports ne peut donc pas se ranger à une argumentation séparée des 2 autres disciplines traitées par la commission nationale mixte précitée, à savoir l'haltérophilie, musculation et la force athlétique, et c'est pourquoi, actuellement, les 3 disciplines sont contraintes à cheminer de pair, qu'il s'agisse de la finalisation de la convention d'objectif annuelle, du souci de développer les activités pour le plus grand nombre, ainsi qu'il sied à toute mission de service public du sport, de la représentation des athlètes aux compétitions internationales ou de la mise en oeuvre des moyens de lutte contre le dopage avec, en perspective, une unité des méthodes de contrôle, d'analyse, de prévention et de répression. L'IFBB France a quitté la FFHMDA, aujourd'hui disparue, alors qu'elle en faisait encore partie intégrante dans un passé récent, pour des raisons parmi lesquelles les cas de contrôle antidopage positifs n'étaient pas les moindres considérants. Elle a, par ailleurs, fait cette démarche particulière alors qu'une autre instance, la branche française de l'International Union Body-Building National, a souhaité immédiatement s'associer aux travaux de la commission nationale de l'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme. Dans ce contexte et dans le

cadre global d'une reconstruction de fédération qui ne s'annonce pas aisée et qui vient, en tout état de cause, avant la mise en place d'une procédure d'agrément, cette orientation ne peut être considérée comme une priorité du ministère de la jeunesse et des sports.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28648

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2307

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3513